

**COMMUNE DE CONDE-SUR-VIRE**  
2 Place Auguste Grandin – 50890 Condé-sur-Vire

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

-----  
Séance du 30 juin 2022

L'an deux mil vingt-deux, le trente juin à vingt heures trente, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Laurent PIEN, Maire.

**Présents :** Mme Annick ALIX FAUDEMÉR, Mme Esther BEUVE, M. Eric CAUVIN, Mme Catherine COQUELIN, M. Pierrick DELACOTTE, Mme Laurence DUFOUR, M. Alain EUDES, Mme Sylvie GAUTIER, M. Joël GAUTIER, M. Emmanuel JAMARD, Mme Nathalie LECLER, Mme Nathalie LECUIR M. Franck LEGIGAN, M. Sébastien LEMONNIER, M. Alain LENESLEY, M. Gilles MALICOT, M. Cyril PANIEL, M. Laurent PIEN, Mme Pierrette POUSSET, Mme Martine SAVARY, Mme Aurélie VERGIN

**Excusés :** Mme Sylvie ASSELIN qui a donné pouvoir à M. Alain LENESLEY, Mme Isabelle DEGUETTE qui a donné pouvoir à Mme Pierrette POUSSET, M. Manoël DUDOUIT qui a donné pouvoir à Mme Martine SAVARY, Mme Martine LEPAGE qui a donné pouvoir à M. Joël GAUTIER, M. Vivek SINGH qui a donné pouvoir à M. Cyril PANIEL, Mme Laëtitia VIVIER qui a donné pouvoir à M. Emmanuel JAMARD

**Absents :** M. Yann LECUYER, M. Serge LEMONNIER

**Secrétaire de séance :** M. Éric CAUVIN

**Date de convocation :** 22 juin 2022

**Date d'affichage :** 5 juillet 2022

**Nombre de conseillers en exercice :** 29

Présents : 21

Pouvoirs : 6

Votants : 27

**Délib. n°2022-056 : Rue de St-Jean - projet de chaussidou**

Pour rappel, le Département de la Manche a programmé des travaux de rénovation de la couche de roulement de la rue de St-Jean (RD 286) en 2023. Préalablement, Saint-Lô Agglo engagera des travaux de réhabilitation du réseau d'eaux pluviales.

La commune souhaite profiter de ces interventions pour lancer des travaux de mise en accessibilité PMR, doublés d'aménagements cyclables afin de promouvoir et sécuriser la pratique du vélo sur son territoire.

La commune a missionné le cabinet Prytech pour mener les études de maîtrise d'œuvre. Le cabinet a proposé plusieurs hypothèses d'aménagement :

- **Solution 1 :** réfection des trottoirs, mise en conformité de l'accessibilité PMR et aménagement d'un chaussidou
- **Solution 2 :** réaménagement complet de la rue avec création d'une piste cyclable dédiée (avec un seul trottoir)
- **Solution 3 :** réaménagement complet de la rue avec un double trottoir (sans piste cyclable)

Le choix du groupe de travail s'est porté sur la **solution n°1**.

En détails, cette solution consiste à aménager une Chaussée à Voie Centrale Banalisée (chaussidou) avec des chicanes pour bien réguler la vitesse. Deux versions ont été proposées à la commission Travaux du 30/05 dernier : l'une avec des places de stationnement sur trottoirs et l'autre sans stationnement mais avec espaces verts. Après débat, la commission a validé le principe du chaussidou avec stationnements (le positionnement des chicanes serait toutefois à réétudier), mais

la commission a demandé qu'un débat ait lieu au sein du conseil municipal sur ce nouveau signal de circulation qu'est le chausssidou.

Envoyé en préfecture le 07/07/2022  
Reçu en préfecture le 07/07/2022  
Affiché le  
ID : 050-200063592-20220630-DELIB2022\_56-AI

**Coût prévisionnel : 366 002 € TTC**

Frais de maîtrise d'œuvre	11 480 € HT
Travaux	151 237 € HT
Frais divers et aléas (5% des travaux)	75 618 € HT
	238 335 € HT
	<b>286 002 € TTC</b>
Contribution aux travaux EP de l'Agglo*	80 000 €
	<b>366 002 € TTC</b>

\* il s'agit d'un montant prévisionnel (à confirmer)

**PPI 2021-2026 : 500 000 € TTC**

Après délibération, le Conseil municipal :

### DECIDE

- **Donner un avis favorable au principe du chausssidou dans la rue de St-Jean.**

<b>Pour : 17</b>	<b>Contre : 3</b>	<b>Abstentions : 7</b>
------------------	-------------------	------------------------

7 abstentions : Aurélie VERGIN, Sébastien LEMONNIER, Annick ALIX-FAUDEMER, Nathalie LECUIR, Eric CAUVIN, Gilles MALICOT, Franck LEGIGAN.

3 contre : Alain LENESLEY (1 pouvoir) et Nathalie LECLER.

Pour copie certifiée conforme.

**Le Maire,  
Laurent PIEN**

